



MÉTABETCHOUAN
LAC-À-LA-CROIX

87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 210-2025

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du Règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°210-2025 suivante :

Nature et effet :

Régulariser l'implantation d'une résidence de villégiature existante :

- à une distance de 3,85 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 7,5 mètres (dérogation de 3,65 mètres);
- à une distance de 2,89 mètres de la limite latérale nord de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3 mètres (dérogation de 0,11 mètre)

Identification du site concerné : Lot 5 493 491 correspondant à une propriété située au 274 route de la Montagne à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, le 10 novembre 2025, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, ce 24 octobre 2025.

Le greffier,
Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 24 octobre 2025 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le 24 octobre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 octobre 2025.

Le greffier
Mario Bouchard